

⋮ ENGAGEMENT DE L'ELEVE AVOCAT ⋮

■ DONNEES A CARACTERE PERSONNEL*

Afin que vous puissiez bénéficier des services de prestataires⁽¹⁾ liés par contrat avec l'EDA Sud Est ou partenaires dans le cadre de votre formation, vous êtes informé(e) que l'Ecole des Avocats du Sud Est sera amenée à communiquer vos nom, prénom et adresse email.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès à vos données, de rectification et d'opposition.

⁽¹⁾ Editeurs juridiques (notamment Lamy, Dalloz, UNJF, Conseil National des Barreaux...), organisme d'e-learning 360 learning, 7 speaking (langue étrangère), gestionnaire du site de l'école ...

Marseille, le

Signature

■ ESPACE ETUDIANT

Vous êtes informé(e) que votre mot de passe et votre code d'accès à l'espace étudiant de l'Ecole des Avocats du Sud Est et notamment aux bases de données des éditeurs juridiques, sont strictement personnels et non transmissibles. Leur usage est placé sous votre responsabilité, en particulier pendant les périodes de stage, au cours desquelles il vous est interdit de transmettre ce code à un tiers ou de l'utiliser pour les besoins de l'entreprise qui vous accueille.

Marseille, le

Signature

Merci de recopier de manière manuscrite la mention ci-après, suivie de votre signature

Je soussigné(e) (prénom, nom) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués et l'authenticité des pièces fournies lors de ma demande d'inscription à l'EDASE

Marseille, le

Signature

École des Avocats du Sud-Est

Enregistré sous le n°93 13 P 00 4813 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Je soussigné(e)

NOM.....PRENOM.....

Né(e) le :à :

Déclare sur l'honneur :

- n'avoir jamais présenté les épreuves du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat auprès d'une autre école des avocats française.
- avoir déjà présenté le CAPA En date du

A l'Ecole des Avocats de

Marseille, le

Signature

■ LES OBLIGATIONS DE L'ELEVE AVOCAT

Pour le confort de tous la formation au sein de l'Ecole doit se dérouler dans les meilleures conditions, il est indispensable que chaque élève respecte un certain nombre de règles élémentaires de discipline de courtoisie, et de politesse.

Tous les élèves sont soumis à une obligation impérative de ponctualité et d'assiduité tant aux enseignements dispensés qu'aux divers stages effectués.

Chaque absence ou retard devra préalablement être annoncé(e) et, en toute hypothèse, devra être pleinement justifié(e) dans les plus brefs délais, par écrit, pièces justificatives à l'appui (certificat médical, avis d'arrêt maladie ...).

Chacun devra veiller à la propreté des locaux, respecter le matériel.

Par ailleurs pour des raisons d'hygiène et de propreté, il est également interdit de se restaurer et de se désaltérer dans les salles de cours, une salle de repos est à votre disposition.

Enfin, dans le respect de l'environnement, il est demandé aux élèves de veiller à éteindre les lumières des diverses salles et des toilettes de l'Ecole lorsqu'ils quittent les lieux.

** Notre Ecole est, depuis sa création, attachée au respect de votre vie privée et à la confidentialité de nos relations. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique. Ces données ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.*

Nous vous invitons à consulter la Politique de Confidentialité de l'EDA à l'adresse : www.edase.fr

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, il vous suffit d'adresser votre demande écrite à l'adresse suivante :

EDA Sud-est - 61 Bd de la Blancarde - 13004 MARSEILLE

Courriel : a.bocoviz@edase.fr

Si vous souhaitez que nos relations se poursuivent et continuer à recevoir nos informations, vous n'avez rien à faire.

Certaines de vos données à caractère personnel pourront être transmises au Conseil national des barreaux (CNB), pour traitement. En particulier, le CNB, responsable de traitement, met en œuvre trois traitements différents sur les données vous concernant :

1. Un traitement portant sur les résultats d'admission au CAPA de l'ensemble des élèves avocats, au niveau national en vue d'établir un rapport sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires de la formation initiale à destination du garde des Sceaux, conformément au décret n° 2017-1017 du 10 mai 2017 et à l'arrêté du 10 mai 2017.

Seules les données nécessaires sont traitées par le CNB, c'est pourquoi ce traitement porte exclusivement sur les informations suivantes : la mention de votre réussite ou de votre échec à l'examen du CAPA, l'année de votre passage et vos données d'identité (nom, prénom, date et lieu de naissance).

Ces données sont traitées par le CNB par application de ses obligations légales et lui sont directement communiquées par votre école après le passage de votre examen.

Les données des résultats d'admission collectées aux fins d'établir le rapport sur l'insertion professionnelle sont conservées un an.

2. Un traitement des résultats des personnes ayant échoué à l'examen du CAPA, exclusivement en vue de lutter contre la fraude à la présentation à cet examen par les personnes y ayant échoué plus d'une fois, conformément à l'article 71 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991.

Seules les données nécessaires sont traitées par le CNB, c'est pourquoi ce traitement porte uniquement sur les données concernant les élèves avocats ayant échoué à l'examen et comprend les informations suivantes : année de passage, mention de l'échec à l'examen du CAPA, données d'identité (nom, prénom, date et lieu de naissance) et adresse de messagerie électronique.

Nous vous précisons que les données vous concernant ne seront traitées suivant cette finalité que dans l'hypothèse où vous échoueriez à l'examen du CAPA. Dans cette hypothèse, vous serez informé(e) par le CNB, en qualité de responsable de traitement, de l'insertion de vos données à caractère personnel dans ce fichier national.

Ce fichier sera transmis, chaque année, au personnel habilité des écoles d'avocats, destinataires, avant le démarrage des inscriptions de la promotion suivante.

Ces données sont traitées par le CNB par application de ses obligations légales et lui sont directement communiquées par votre école après le passage de votre examen.

Les données collectées dans le cadre du fichier national des personnes n'ayant plus le droit de se représenter au CAPA seront conservées pendant une durée de 50 ans, sauf admission future à l'examen du CAPA. L'insertion de vos données à caractère personnel dans ledit fichier national, après le deuxième échec en l'absence de délibération dûment motivée du conseil d'administration du CRFPA vous autorisant à accomplir un troisième cycle de formation ou après le troisième échec, assurera aux CRFPA l'information selon laquelle vous ne pouvez plus vous représenter à nouveau au CAPA auprès de quelque CRFPA que ce soit. En cas de réussite après une première tentative échouée ou une deuxième tentative ayant donné lieu à autorisation du passage d'un troisième cycle, les informations vous concernant seront supprimées du fichier dès réception de la notification de vos résultats par le CNB.

3. Un traitement réalisé aux fins de gestion des actions de communication du CNB visant à vous adresser des lettres d'information portant sur les actions mises en œuvre pour la profession d'avocat par le CNB dans le cadre de ses missions de représentation de la profession.

Seules les données nécessaires sont traitées par le CNB, c'est pourquoi ce traitement porte uniquement sur votre adresse email, votre année de promotion et vos données d'identité (nom, prénom).

Ce traitement est mis en œuvre sur la base de votre consentement matérialisé par la case à cocher ci-dessous. Vous êtes libres de le donner mais aussi de le retirer à tout moment en adressant un e-mail ou un courrier au CNB à l'adresse ci-dessous.

L'ensemble de ces données sont destinées au personnel habilité du CNB ainsi que, le cas échéant, à ses sous-traitants ou prestataires.

En application de la législation en vigueur, vous disposerez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant dans le cadre de ces traitements.

Vous disposerez également du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. Ces droits s'exerceront par courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à l'adresse postale suivante : Conseil national des barreaux, Délégué à la protection des données, 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris ou par courriel à l'adresse : donneespersonnelles@cnb.avocat.fr. Vous disposerez également d'un droit de réclamation auprès de l'autorité nationale de protection des données. »

J'accepte de communiquer mon adresse e-mail au CNB afin de recevoir ses lettres d'information.

Signature